

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p> <p>Date de publication : 02/03/07</p>	<p style="text-align: center;">SÉANCE DU 23 FEVRIER 2007 À LA ROCHELLE</p> <p>Sous la présidence de : Monsieur Maxime BONO, Président</p> <p>Autres membres présents : MM. Michel ROGEON, René BÉNÉTEAU, Mme Marie-Claude BRIDONNEAU, MM. Michel-Martial DURIEUX, Jack PROUST, Josy MOINET (présent jusqu'à la 21^{ème} question), Jacques GIARD, Mmes Marie-José DENYS, Marylise FLEURET-PAGNOUX, MM. Jacques BERNARD, Christian GRIMPRET (présent jusqu'à la 8^{ème} question), Jean-François DOUARD (présent jusqu'à la 8^{ème} question), Yann JUIN (présent jusqu'à la 21^{ème} question), Daniel GROSCOLAS, Yves ROUSSEAU, Michel BOISSARD, Guy DENIER, Pierre GARNIER, Gérard BLANCHIER, Mme Suzanne TALLARD, Vice-présidents</p> <p>MM. Patrick ANGI BAUD, Alain BUCHERIE, Jean-Pierre CARDIN, Mme Colette CHAIGNEAU, MM. Jean-Pierre CHANTECAILLE, Jean-Claude CHICHÉ, Mme Bernadette COLIN, MM. Jean-Claude COUGNAUD, Mario COUTURIER, Jack DILLENBOURG, Olivier FALORNI, Mme Patricia FRIOU, MM. Aimé GLOUX, Didier GOBINET, Gérard GOUSSEAU, Michel GRIMAUD, Patrick GUEDON, Claude KARTES, Mme Françoise LAINE, M. Henri LAMBERT, Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, MM. Pierre MALBOSC, Daniel MATIFAS, Marc NÉDÉLEC, Yvon NEVEUX, Marc PARNAUDEAU, Mme Brigitte PEUDUPIN, MM. Michel PLANCHE, Jean-Pierre ROBLIN (présent jusqu'à la 17^{ème} question), Mme Marie-Yvonne ROY, MM. Jacques SUSSET (présent jusqu'à la 21^{ème} question), Denis THIBAUDEAU, Conseillers</p> <p>Membres absents excusés : M. Jean-François FOUNTAINE procuration à M. Jack DILLENBOURG, M. Christian GRIMPRET (absent à partir de la 9^{ème} question), M. Guy COURSAN, M. Jean-Louis LÉONARD procuration à M. Yvon NEVEUX, M. Jacques CORNÉLIS procuration à M. Aimé GLOUX, Mme Esther MÉMAIN procuration à M. Patrick GUEDON, M. Yann JUIN (absent à partir de la 22^{ème} question), M. Yves AUDOUX procuration à M. Jean-François DOUARD (absent à partir de la 9^{ème} question), Mme Dominique AUGRAS procuration à M. Serge PICAUT, Mmes Séverine BARON, Brigitte BAUDRY, Évelyne BLANCHON-COUSIN, M. Patrick BOUYER, MM. Philippe CHASTENET, Rémy DROUARD, Mme Sylviane DULIOUST procuration à Mme Brigitte PEUDUPIN, Mme Brigitte GRAUX procuration à Mme Patricia FRIOU, Mme Josseline GUITTON procuration à Mme Françoise LAINE, Mme Cécile HIDREAU, M. Philippe JOUSSEMET procuration à Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, MM. Patrick LARIBLE procuration à Monsieur Marc NEDELEC, Jacques LEGET procuration à M. Josy MOINET (absent à partir de la 22^{ème} question), M. Stéphane LEROY, Mme Juliette LIBERT, M. Henri MOULINIER, Mme Isabelle MULINGHAUSEN, M. Serge PICAUT, M. Jean-Pierre ROBLIN (absent à partir de la 18^{ème} question), M. Jean-Louis ROLLAND, Mme Denise SABOURIN procuration à M. Alain BUCHERIE, Mme Maryline SIMONÉ procuration à M. Marc PARNAUDEAU, M. Cédric SUIRE procuration à M. Daniel MATIFAS, Jean-François VATRÉ, Michel VEYSSIÈRE procuration à M. Daniel GROSCOLAS, M. Stéphane VILLAIN procuration à M. Jacques SUSSET (absent à partir de la 22^{ème} question), M. Abdel Nasser ZÉRARGA procuration à M. Gérard BLANCHIER, Conseillers,</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Bernard ROUX,</p>
---	---

Date de convocation :	16 FEVRIER 2007	
Nombre de membres en exercice : 87	Bulletins litigieux :	0
Nombre de membres présents : 54	Abstentions :	0
Nombre de membres ayant donné procuration : 17	Suffrages exprimés :	71
Nombre de votants : 71	Pour l'adoption :	71
	Contre l'adoption :	0

N°7

Titre / INTERDICTION DE FUMER DANS LES LIEUX PUBLICS - PROPOSITION D'ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS

Madame DENYS expose que devant les méfaits du tabagisme passif, les pouvoirs publics ont décidé de renforcer le dispositif de la loi du 10 janvier 1991, dite « Evin » par le décret n°2006-1386 du 16 novembre 2006. Une interdiction de fumer dans les espaces fermés et couverts qui constituent des lieux de travail devra être appliquée à partir du 1^{er} février 2007.

Cette interdiction, qui vise en premier lieu à protéger les non fumeurs, va contraindre les fumeurs à modifier leur comportement.

Les pouvoirs publics ont décidé d'aider les fumeurs qui feraient le choix de s'arrêter de fumer en participant financièrement à cette démarche : l'Assurance Maladie prendra en charge une partie des coûts des substituts nicotiques prescrits par un médecin, à hauteur de 50 € par an et par assuré.

La collectivité, attachée à la santé de ses personnels, fumeurs ou non fumeurs, pourrait accompagner de la même façon cet effort pendant la période de mise en place de cette réglementation, à savoir sur le 1^{er} semestre 2007.

Ainsi, il est proposé que chaque agent, engagé dans une démarche de sevrage tabagique, puisse être accompagné : une somme de 50 € / agent pourrait abonder celle de l'assurance maladie, après entretien avec le médecin du travail de la CdA.

Cette opération pourrait concerner 30 à 40 agents, représentant un coût de 2 000 € maximum.

Ainsi, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'adopter les dispositions ci-dessus énoncées ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de cette opération ;
- d'inscrire la dépense au Budget (fonction 02081 - nature 6068).

CES PROPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTEES,
POUR EXTRAIT CONFORME,
POUR LE PRESIDENT,
LA VICE-PRESIDENTE